KATIVIK

Communiqué

La Sûreté du Québec se retire de trois villages du Nunavik

Kuujjuaq (Québec), le 26 octobre 2006 – La présidente de l'Administration régionale Kativik, Mme Maggie Emudluk s'est rendue dans trois villages du Nunavik le 24 octobre 2006, afin de dûment nommer et d'assermenter six constables spéciaux du Corps de police régional Kativik (CPRK). Le chef intérimaire du CPRK, M. Luc Harvey, et le vice-président de l'Association des policiers et des policières du Nunavik, M. Jean-Mathieu Lafleur, ont également assisté à l'assermentation. Ces six constables spéciaux sont donc maintenant dûment nommés, conformément à l'article 108 de la Loi sur la police. Ils ont le pouvoir de faire appliquer les lois en vigueur au Québec, mais ils n'ont pas le droit de porter un revolver.

Il a été possible de procéder à ces nominations à la suite de l'approbation par le ministre de la Sécurité publique et par la ministre des Affaires municipales et des Régions de l'ordonnance 2006-04 de l'ARK. En vertu de cette ordonnance, la présidente de l'ARK peut nommer des constables spéciaux pour aider les membres du CPRK.

Un juge de la Cour du Québec a également assermenté des policiers provenant des villages nordiques d'Inukjuak, de Puvirnituq et de Kangiqsualujjuaq, lesquels avaient été dûment nommés par le ministre de la Sécurité publique en vertu de l'article 107 de la Loi sur la police. Ces policiers ont réussi la formation policière autochtone (programme de formation de constable spécial) offerte par l'École nationale de police du Québec à Nicolet. Ils agiront à titre de policiers réguliers sur le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle.

Le processus de nomination et d'assermentation de policiers et de constables spéciaux se poursuit. Il y a actuellement 19 policiers qui ont dûment été nommés dans diverses communautés du Nunavik et d'autres le seront cette semaine et la semaine prochaine.

Ainsi, la Sûreté du Québec passe donc les rênes aux policiers du CPRK dans les villages nordiques d'Inukjuak, de Puvirnituq et d'Umiujaq, tous situés sur la côte de la baie d'Hudson. Les policiers du CPRK de ces trois villages reprendront donc leurs fonctions régulières, afin de servir et de protéger la population.

L'ARK est un organisme non ethnique créé en 1978 suivant la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. L'ARK exerce sa compétence sur presque tout le territoire du Québec situé au nord du 55e parallèle dans les domaines suivants : affaires municipales, transports, environnement, police, emploi, formation de la main-d'œuvre,

sécurité du revenu, services de garde à l'enfance, ressources renouvelables, aménagement du territoire, sécurité civile et développement économique.

-30-

Renseignements :

Julie Grenier
Coordonnatrice des communications
Administration régionale Kativik
819-964-2961, poste 2317
jgrenier@krg.ca